

Ordre du jour :

- Commission Urbanisme et Travaux
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école primaire
- Affaires scolaires et périscolaires
- Affaires « culture et animation »
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 juin 2011

Sur convocation en date du 23 juin 2011, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 30 juin 2011, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY (arrivée 20 h 57), Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL (arrivé 21 h), Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN (arrivé 20 h 45), Jean MAURON, Hervé MEYNENT (arrivé 20 h 45), Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE, Pierre SIMONNET.

Absents excusés : M. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 40.

I. Commission Urbanisme et Travaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mauron qui indique qu'il n'y a guère de permis de construire et seulement quelques autorisations de travaux.

Travaux communaux :

- **AEP Les Combes** : en cours d'examen.

- **Travaux de la route de Saxel** : le chantier devrait être définitivement terminé d'ici une quinzaine de jours.

- **Route de la Déchetterie** : les travaux sont presque achevés.

- **Eclairage devant la salle communale** : projet à l'étude.

- **Réfection des candélabres** : leur remplacement par des candélabres neufs coûte le même prix que le sablage plus peinture.

- **projet d'étude pour des économies d'énergie**. Une demande a été faite auprès du SYANE ;

- **Travaux à réaliser Rue de la Menoge** : depuis la poste jusqu'à la gendarmerie, enlèvement des pavés : il faudrait en profiter pour remplacer les éclairages et refaire l'assainissement et les eaux pluviales en séparatif de la pharmacie à l'agence immobilière. Cependant, après toutes les manifestations de mécontentement des administrés liés à la déviation de la rue de Saxel, il faudrait communiquer sur la nécessité de fermer cette rue pendant quelques semaines.

→ *M. Grobel* indique que, de son point de vue, c'est une erreur de n'avoir pas fait en sorte de pouvoir remettre la route de Saxel entre la route de Burdignin et la rue Guillermin à double sens si le besoin s'en faisait sentir.

→ *M. Charrière* qui pense qu'on aurait pu laisser la route à double sens avec une circulation alternée pendant les travaux.

→ *M. le Maire* fait remarquer que ça s'est finalement plutôt bien passé.

→ *Mme Forestier* rappelle que la rue, quand elle sera rouverte à la circulation, sera à sens unique et qu'il faudrait très vite en informer la population, ce qui risque de susciter une vive contestation.

→ *M. Mauron* signale qu'on a informé tous les habitants de la partie en chantier de la rue de Saxel, et tous ceux de la rue Guillermin des nuisances liées à la période des travaux, par courrier.

→ *M. le Maire* qui demandera à *M. Bel*, correspondant presse, de publier un article dans le journal local. La question reste de savoir quand commencer les travaux de la rue de la Menoge.

→ *M. Mauron* qui attire par ailleurs l'attention du Conseil municipal sur les problèmes posés par **l'immeuble de la Poste. La question à trancher est donc l'alternative entre la vente du bâtiment ou sa réfection.**

II. Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école primaire

M. Mauron explique qu'au terme de la première sélection, il restait trois candidats. L'un d'entre eux a présenté un projet assez éloigné des spécificités demandées par la commune. Le second était sérieux, mais le choix de *M. Bajulaz* est finalement apparu, après négociation, s'imposer, tant en termes de projet que de coût. *M. le Maire* demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter ce choix. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de *M. Bajulaz* comme maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle école primaire.

III. Affaires Scolaires

Incidence des travaux concernant la cuisine du collège sur le service de la cantine. Elle sera inutilisable très probablement pendant tout le premier trimestre ; *Mme Scherrer* ajoute que le service ne sera pas pour autant interrompu, mais que le collège a contracté avec une entreprise qui livrera les repas. La vaisselle sera jetable et des unités de réchauffement seront louées pour la durée des travaux ; celle-ci reste incertaine, et trois dates d'achèvement sont envisagées : le début des vacances de la Toussaint, le 20 novembre et la fin des classes avant les vacances de Noël, soit le 17 décembre. Cette dernière date est la plus probable.

Ces deux contrats **entraînent un renchérissement du coût du repas de 0,78 cts par repas.** Le collège ne peut augmenter le tarif des repas qui est maintenant fixé au niveau départemental ; la différence sera prise en charge par le Conseil Général pour les collégiens. En ce qui concerne les enfants scolarisés à l'Ecole du Château et à l'Ecole élémentaire publique de Boège, **il faut que le Conseil municipal se prononce sur le mode de financement de cette différence de prix : répercussion sur la facturation aux familles ou prise en charge totale par les familles.**

→ *M. Saillet* pense qu'on ne peut pas faire payer les familles.

→ *M. le Maire* signale que le tarif ordinaire des repas – 2,93 euros pour les repas ordinaires (tous les jours), 3,60 euros au ticket (pour les gens qui ne viennent que pour certains des repas à jours réguliers) – est le plus bas de la vallée et que le problème que se pose aujourd'hui la commune de Boège impacte aussi l'intercommunalité, pour les enfants scolarisés à l'Ecole maternelle de Boège. Or, la discussion qui a eu lieu l'autre jour au Conseil communautaire tendait plutôt à répercuter ce coût supplémentaire sur les familles.

→ *Mme Scherrer* rappelle par ailleurs que la commune ne répercute sur les familles que le coût du repas « nu » facturé par le collège. Or, le coût réel de la cantine pour la commune, en raison des conventions de mise à disposition de personnel et de coût de la surveillance cantine, est de plus du double du coût facturé, ce qui revient à dire que les familles sont subventionnées pour environ les 6/10èmes du prix réel du repas. Il serait difficile d'alourdir encore cette proportion.

→ *M. Martin*, lui-même parent d'élève, est également favorable à cette répercussion de l'augmentation temporaire liée aux travaux sur les facturations aux familles.

M. le Maire met la question au vote : le Conseil municipal se prononce en faveur de la répercussion de l'augmentation temporaire du coût du repas sur la facturation aux familles, à l'unanimité moins une abstention, M. Saillet.

→ *Mme Scherrer* précise par ailleurs, pour les élus auxquels les administrés poseraient la question, que pendant la durée des travaux, l'administration du collège devra prévenir le prestataire au moins quarante-huit heures à l'avance du nombre de repas nécessaires. Il sera donc impossible, pour les repas occasionnels de venir au dernier moment, voire a posteriori, pour retenir le repas.

→ *M. Meynent* demande pourquoi quand un enfant manque quelques jours, les repas sont cependant facturés aux familles ?

→ *Mme Scherrer* explique qu'au terme du règlement, les repas ne sont déduits qu'après deux semaines d'absence et que le cas ne se présente pratiquement jamais ; M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un principe de forfait : si vous vous cassez la jambe en début de saison de ski, on ne vous rembourse pas votre forfait.

→ *M. le Maire* précise par ailleurs que suite aux réclamations sur la qualité des repas, il s'est rendu au collège avec M. Henry, pour demander des précisions. Apparemment, les difficultés qui ont été rencontrées sont réglées et il a été créé une commission mixte – parents, élèves, enseignants, personnels de cuisine – pour s'en charger.

→ *Mme Scherrer* indique que, lors du dernier conseil d'administration du collège, il a été confirmé que dès les travaux terminés un chef cuisinier serait nommé et que la commission mixte continuerait à fonctionner.

Convention avec le Conseil Général – Travaux de mises aux normes des installations de demi-pension du Collège Jean-Marie Molliet assurant la cantine des élèves des écoles primaires et maternelles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cantine du Collège assure les repas pris par les élèves des écoles primaires et maternelles de BOËGE.

Il informe le Conseil Municipal que des travaux de mises aux normes des installations de la demi-pension du Collège sont nécessaires. Pour définir les conditions de participation financière, le Conseil Général a établi un projet de convention que Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les précisions apportées par Madame SCHERRER quant au surcoût cantine entraîné par la mise en place d'une cuisine provisoire durant les travaux (environ 1^{er} trimestre 2011) estimé actuellement à 8000 euros au maximum ;
- pris connaissance des termes de la convention à passer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention à passer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie prévoyant notamment dans son article 4 que la Commune :
 - o Cède environ 50 m² de terrain et accorde une servitude de passage pour les véhicules de secours et d'incendie ;
 - o Participe aux travaux extérieurs dans la limite de 45000 € ;
 - o Accepte de prendre en charge le surcoût par repas servi aux élèves des classes primaires et maternelles (article 6) ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour définir les horaires et conditions de mise à disposition du personnel communal durant cette période (article 3) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre des dispositions s'y rapportant.

IV. Affaires culturelles et animation

→ *M. le Maire* donne la parole à M. Hervier pour les affaires culturelles et l'animation.

→ *M. Hervier* rappelle les **dates des apéro-concerts de l'été** : les 8 et 22 juillet, les 5 et 19 août et indique que la subvention correspondante, de 3000 euros, doit être versée à l'Ecole de Musique. Les associations chargées de la buvette sont Lé Snyules, la Chorale à Cœur Joie, les Cîmes Argentées et le Comité de Foire.

Il fait ensuite un point sur la **programmation prévue par Entracte à Boège pour la saison 2011-2012** : il y aura :

- 7 conférences Connaissance du Monde
- 8 spectacles :
 - o Huit Femmes,
 - o un concert classique de la Sinfonietta,
 - o un spectacle humoristique de Gauthier Fourcade,
 - o Royal Air Farce pour le jeune public,
 - o un magicien,
 - o le concert du Bocal, suite à la résidence d'une semaine,
 - o la dernière création du Théâtre du Torrent
 - o et le Mariage de Figaro.

La question de la signalétique de la salle s'est posée. M. Mauron répond qu'il est prévu de poser des panneaux et de prévoir l'affichage des spectacles dans les niches du mur qui ferme la cour, ainsi que des éclairages adéquats.

→ M. Grobel signale qu'on pourrait imaginer une signalisation lumineuse par laser comme à Yvoire.

V. Questions diverses

→ M. le Maire signale qu'il a reçu un courrier de « Piano et Accordéon » qui voudrait acquérir le terrain voisin du vétérinaire, à l'entrée du village, pour y installer un atelier et un magasin. Le Conseil municipal, considérant que la commune peut avoir besoin de ce terrain pour le parking du cimetière, pense qu'une décision serait prématurée.

→ M. Hervier présente la **demande de la Banque Alimentaire d'Annemasse** qui accueille des personnes de la commune et demande 235 euros de subvention. Mme Forestier indique qu'une telle décision relève du CCAS. La décision est donc renvoyée à la prochaine réunion du CCAS.

→ M. Grobel demande qu'il y ait une réunion tous les quinze jours de la **commission urbanisme pour l'examen des permis de construire**. M. le Maire et M. Mauron donnent des précisions sur le mode et les délais d'instruction des permis de construire et proposent plutôt **que tous les lundis soirs, de 19 h 30 à 20 h**, la commission se réunisse dans la Salle du Conseil pour examiner les permis déposés dans la semaine.

→ M. Meynent demande quels sont les horaires autorisés pour l'usage des tondeuses et autres engins bruyants le week-end. M. le Maire répond qu'il existe un arrêté municipal fixant les heures autorisées. M. Saillet va le scanner et le mettre en ligne sur le site de la commune.

→ Mme Forestier ajoute par ailleurs que les feux sont interdits, interdiction qui n'est guère respectée.

Régularisation cession de voirie : M. le Maire propose par ailleurs au Conseil municipal de relancer les procédures concernant les acquisitions et régularisations de propriété de voiries en prenant un avocat. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.